

**DEUX SEVRES BIOGAZ 1**

26 Rue Annet Segeron  
86580 BIARD

**Commune de Saint-Gelais**  
**A l'attention de M. le Maire**  
308 Rue des Herpens  
79410 Saint-Gelais

À Biard, le 27/05/2022

N° AR : 1A 197 274 4498 1

Objet : Demande d'avis sur l'usage futur d'un site – Projet de méthanisation

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques (effluents d'élevage, sous-produits végétaux) sur la commune Saint-Gelais, porté par DEUX SEVRES BIOGAZ 1, je vous transmets ci-joint pour avis le document de proposition d'usage futur du site en cas de mise à l'arrêt définitif, tel qu'il est décrit dans le dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui sera prochainement déposé en préfecture.

Cette consultation est réalisée conformément à l'article R512-46-4 du Code de l'environnement qui dispose que, dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du maire de la commune d'implantation dudit projet, en sa qualité d'autorité compétente en matière d'urbanisme, doit être recueilli sur la proposition du type d'usage futur du site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Cet avis est réputé émis, si la personne consultée ne s'est pas prononcée dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.

Les terrains visés se situent sur la parcelle n°12 Section ZW du cadastre de la commune.

En vous remerciant par avance de bien vouloir m'adresser un avis sur ces éléments, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de DEUX SEVRES BIOGAZ 1

Yacine REDIFI

PJ : Extrait du Dossier de Demande d'Enregistrement



## I. Usage futur du site en cas d'arrêt définitif

À la fin de l'exploitation et en absence de reprise par un tiers, l'ensemble du site de méthanisation pourrait être réhabilité.

Concernant le devenir des bâtiments en fin d'activité, plusieurs scénarios peuvent être envisagés :

- Reprise des bâtiments pour une autre activité avec réaménagement intérieur :
  - o Stockage industriel,
  - o Garage de véhicules,
  - o Activité de fabrication d'aliment,
  - o Activité de transport avec stockage...

Les installations seront débarrassées de tous les équipements ou substances pouvant présenter un danger pour les tiers ou susceptibles d'engendrer des fuites de produits polluants sur les sols.

Les dispositions pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité du site en cas de mise à l'arrêt définitif sont les suivantes :

- Vidange des ouvrages de digestion,
- Vidange de la préfosse,
- Épandage des digestats selon le plan d'épandage et le plan de fumure prévisionnel,
- Évacuation et élimination des déchets encore présents sur site dans une filière adaptée, conformément à la réglementation,
- Démontage, évacuation et/ou revente des équipements,
- Coupure de l'alimentation en eau et en électricité,
- Condamnation et fermeture sécurisée de l'accès au site.

Les **zones en enrobé** pourront être conservées en l'état pour servir de zone d'entreposage de matériels ou pour supporter une autre activité.

En fonction des futurs usages ou des propositions de reprise du site pour un autre usage, certaines installations pourront être maintenues (clôture, portail, voiries, ...). Le projet de réaménagement se fera alors en concertation avec les intervenants, afin que le site soit compatible avec son usage futur.

Le maire de la commune, compétent en matière d'urbanisme a donc été sollicité par courrier avec accusé réception pour donner son avis sur le type d'usage futur du site. Sa réponse est transmise en Annexe.

DESTINATAIRE

Maman et Papà  
208 rue de la Chapelle  
75490 Paris Cedex 13

**Les avantages du service suivi :**

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste - SA au capital de 5 364 651 364 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 197 274 4498 1**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR

Deux Sœurs  
26 rue Armand Segura  
96580 BIKARS



SGR2 V2-HU2 KR2 G03524308-07/21

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



Priorité neutrale carbone  
[laposte.fr/neutral carbone](http://laposte.fr/neutral carbone)

